
Nombre de membres

en exercice: 8

Présents : 7

Votants: 8

Séance du 23 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 18 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis LABRY, Maire

Sont présents: Jean-Louis LABRY, Jérémy MARQUEZ, Alain WARENDEUF, Michel DUFOUR, Samuel FLAUTRE, Béatrice MARTEL, Dominique NEUREUIL

Représentés: Arnaud NICOLAS par Alain WARENDEUF

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Béatrice MARTEL

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 18 septembre 2023
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Délibération pour la signature de la convention de financement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Crécy-En-Ponthieu
- Délibération pour la reprise du bail des étangs Carré et Marteau
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2023 :

Le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal en date du 18 septembre 2023 a été transmis par voie électronique le 4 octobre 2023. Celui-ci n'ayant apporté aucune remarque a été adopté à l'unanimité.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Madame MARTEL Béatrice

Objet: Participation financière de la commune au financement des dépenses de fonctionnement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Crécy en Ponthieu et signature de la convention - DE 2023 012

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Crécy-En-Ponthieu sollicite une aide financière des communes de la patientèle pour faire face à l'accroissement des dépenses à supporter par médecin et au risque d'arrêter les services de permanence des soins avec le départ à la retraite en 2024 d'un médecin. En effet, les charges reposent pour l'essentiel sur la présence de deux secrétaires médicales indispensable au maintien du label et garant de la permanence d'accueil des patients toute l'année. Ces coûts sont supportés par les médecins dont le nombre décroissant conduit, en plus d'un surcroît de travail, à un déficit d'attractivité à l'installation de jeunes médecins au sein de la MSP.

C'est pourquoi, à l'occasion de réunions organisées à l'initiative du coordinateur de la MSP en lien avec la commune de Crécy-En-Ponthieu, il a été proposé une participation financière des communes pour une durée maximale de 3 années à compter de 2024, selon une clé de calcul à l'habitant et la prise en compte de la proportion de patients de la commune suivis par la MSP.

Concernant la commune de Dominois, le montant de la participation sollicitée de 814,27 € est calculé sur la base de 89,50 patients au coût de 9,098€.

Le montant proposé est indicatif et peut faire l'objet d'une révision selon l'avis rendu par le Conseil.

Le Maire indique que cette délibération est soumise au vote dans toutes les communes concernées. La signature de la convention sera opérée avec toutes les communes engagées à l'occasion d'une rencontre publique en fin d'année 2023.

Le Maire informe que le vote engage la dépense budgétaire pour les 3 années à venir, sauf si la convention est résiliée avant le terme de l'engagement.

Le Maire indique la possibilité pour les communes de verser une subvention à un établissement privé participant à la permanence des soins, notamment des maisons médicales, selon l'article L1511-8 du CGCT. Enfin, le Maire précise que le versement proposé a un caractère exceptionnel et ne peut faire l'objet d'une répétition de sollicitations d'autres établissements.

Aussi est-il demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le montant de la participation financière

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, REFUSE la participation financière de la commune au fonctionnement de la maison médicale de Crécy-En-Ponthieu.

Sens des votes : **Pour :** 2 voix : DUFOUR Michel et LABRY Jean-Louis **Contre :** 5 voix : FLAUTRE Samuel, MARQUEZ Jérémy, MARTEL Béatrice, NEUREUIL Dominique, WARENDEUF Alain,
Abstention : 1 voix : NICOLAS Arnaud (pouvoir).

Objet: Reprise du bail des étangs Carré et Marteau et fixation du prix de la carte de pêche - DE 2023 013

Considérant que les étangs Carré et Marteau ne sont pas suffisamment entretenus, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de mettre fin au bail de location conclu en date du 29 avril 2016 pour 9 ans avec l'association "la Carpe Dominoisienne".

Il est proposé à l'Assemblée, dans la continuité de l'activité de la Carpe Dominoisienne de vendre des cartes de pêche en mairie aux personnes qui le souhaitent pour 200€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** :

- la rupture du bail de location des étangs Carré et Marteau avec l'association de la Carpe Dominoisienne,
- la vente des cartes au prix de 200 € l'action de pêche annuelle.

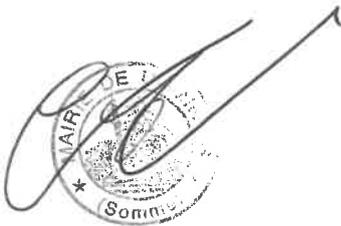
Questions diverses :

Il est rappelé qu'au cours de la réunion du 27 septembre 2021, les membres du Conseil Municipal avaient autorisé M. le Maire à signer le devis de 2 715,66 € TTC pour la réparation de la toiture de l'école avec la Société SD BATIMENT.

La toiture de l'école n'ayant pas été réparée malgré la signature du devis le 22 novembre 2021, il est suggéré à l'Assemblée de recontacter la société afin qu'elle intervienne sans délai et en lui intimant de ne pas augmenter le prix indiqué sur le devis.

Séance levée à 19 h 40

Le Maire,
Jean-Louis LABRY



La Secrétaire,
Béatrice MARTEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Béatrice Martel', written over a faint circular stamp.